CHARTE D'ACCUEIL DES CLASSES

MICRO-FOLIE

5 rue Aimé Césaire 77 240 Vert Saint Denis

Maison des Sports et de la culture

Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis

Accueil des classes : Lundi, mardi, jeudi et vendredi – matin ou après-midi – sur des créneaux programmés entre 9 h 00 et 17 h 00

Préambule

La Micro-Folie du Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis est un équipement culturel de proximité qui a pour mission de favoriser l'accès de tous à l'art, à la culture et au patrimoine.

Grâce au Musée numérique, aux dispositifs de médiation, aux outils numériques, aux ressources pédagogiques, aux expériences immersives et aux partenariats développés avec des établissements culturels et patrimoniaux, la Micro-Folie propose aux établissements scolaires un espace de découverte, d'expérimentation et d'apprentissage.

Les accueils de classes ont pour vocation de compléter et d'enrichir les apprentissages menés à l'école et au collège, en lien avec les programmes de l'Éducation nationale, le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) et les projets pédagogiques des enseignants.

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accueil des groupes scolaires à la Micro-Folie et de formaliser les engagements réciproques entre le Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis, l'équipe de la Micro-Folie, les enseignants et les accompagnateurs.

Article 1 – Objectifs des accueils de classes

Les accueils scolaires proposés par la Micro-Folie ont notamment pour objectifs de :

- favoriser la rencontre des élèves avec les œuvres d'art, les artistes, le patrimoine et les différentes formes d'expression culturelle ;
- développer l'observation, la curiosité, l'imagination et l'esprit critique ;
- permettre aux élèves de se familiariser avec les musées et les institutions culturelles ;
- rendre les œuvres accessibles grâce à une médiation adaptée à l'âge et au niveau scolaire des enfants ;
- encourager la prise de parole, l'échange, l'expression des émotions et le débat ;
- proposer des expériences sensibles, ludiques, numériques, artistiques et participatives ;
- accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques et culturels ;
- contribuer à la construction du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de chaque élève.

Les séances peuvent associer, selon les projets : observation d'œuvres, narration, jeux, quiz, manipulation, pratique artistique, outils numériques, réalité virtuelle, vidéo, théâtre, musique, patrimoine et archéologie.

Article 2 – Publics accueillis

La Micro-Folie accueille les classes des établissements scolaires, de la maternelle au collège, dans le cadre de séances adaptées à l'âge, au niveau et aux objectifs pédagogiques des élèves.

Les médiations sont préparées en tenant compte du cycle scolaire, du nombre d'élèves, des programmes de l'Éducation nationale, du projet de l'enseignant et des besoins particuliers éventuellement signalés lors de la réservation.

Un seul groupe-classe est accueilli par créneau, sauf organisation spécifique convenue préalablement avec la Micro-Folie.

Article 3 – Jours et créneaux d'accueil

Les accueils des classes ont lieu le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, le matin ou l'après-midi, sur des créneaux programmés entre 9 h 00 et 17 h 00.

Les horaires précis de chaque séance sont déterminés au moment de la réservation, en fonction de la durée de la médiation choisie, du niveau de la classe et des disponibilités de la Micro-Folie.

L'enseignant est invité à prévoir une arrivée quelques minutes avant le début de la médiation afin de permettre l'installation du groupe. Toute modification exceptionnelle des horaires ou du fonctionnement sera communiquée aux enseignants dans les meilleurs délais.

Article 4 – Réservation des accueils scolaires

Tout accueil de classe fait l'objet d'une réservation préalable. La demande de réservation précise notamment :

- le nom de l'établissement ;
- le nom et les coordonnées de l'enseignant ;
- le niveau de la classe ;
- le nombre d'élèves et d'accompagnateurs ;
- la médiation ou la thématique souhaitée ;
- les dates et horaires souhaités ;
- les éventuels besoins particuliers de la classe.

La réservation devient définitive après confirmation de la Micro-Folie. Dans un souci d'équité entre les établissements et afin de permettre au plus grand nombre de classes de bénéficier des propositions culturelles, les créneaux sont attribués en fonction des disponibilités et de la programmation annuelle.

Article 5 – Réunion annuelle de rentrée avec les enseignants

Chaque année, une réunion de rentrée à destination des enseignants est organisée par la Micro-Folie du Syndicat Intercommunal.

Cette rencontre permet :

- de présenter le fonctionnement des accueils scolaires ;
- de présenter la programmation culturelle et les nouvelles médiations proposées pendant l'année scolaire ;
- de découvrir les outils et ressources pédagogiques disponibles ;
- de présenter les projets menés avec les partenaires culturels ;
- d'échanger avec les enseignants autour de leurs projets de classe ;
- d'accompagner les nouveaux enseignants dans la découverte de la Micro-Folie ;
- de présenter les modalités de réservation des médiations.

Cette réunion constitue également un temps privilégié d'échange entre les enseignants et la médiatrice afin de préparer les projets de l'année scolaire.

Article 6 – Engagements de la Micro-Folie

La Micro-Folie s'engage à :

- proposer des créneaux d'accueil adaptés au temps scolaire ;
- accueillir les classes dans des conditions favorables à la découverte culturelle ;
- proposer des médiations adaptées à l'âge et au niveau des élèves ;
- préparer les séances, les œuvres et les ressources nécessaires ;
- mettre à disposition les outils pédagogiques prévus dans le cadre de la séance ;
- favoriser la participation active des élèves ;
- prendre en considération, dans la mesure des possibilités du service, les projets pédagogiques spécifiques proposés par les enseignants ;
- informer les enseignants dans les meilleurs délais en cas de modification ou d'annulation d'une séance ;
- favoriser l'accessibilité des médiations aux élèves à besoins éducatifs particuliers lorsque ceux-ci ont été signalés préalablement.

Article 7 – Engagements des enseignants et responsables de groupe

Pendant toute la durée de l'accueil, les élèves restent sous la responsabilité de l'enseignant et des accompagnateurs.

L'enseignant s'engage à :

- respecter la date et les horaires convenus ;
- prévenir la Micro-Folie dans les meilleurs délais en cas de retard ou d'annulation ;
- transmettre les informations utiles concernant la classe et les éventuels besoins particuliers des élèves ;
- préparer, lorsque cela est demandé, les élèves à la venue à la Micro-Folie ;
- veiller au comportement du groupe et au respect des personnes, des œuvres, des équipements et du matériel ;
- participer à l'encadrement des élèves pendant les activités ;
- respecter les consignes données par la médiatrice ;

- veiller à ce que le nombre d'accompagnateurs soit conforme aux règles applicables à la sortie scolaire.

La présence de l'enseignant et des accompagnateurs est indispensable durant l'intégralité de la séance.

Article 8 – Déroulement des médiations

Les médiations proposées par la Micro-Folie sont conçues comme des temps de découverte, d'échange et d'expérimentation. Une séance peut comprendre plusieurs séquences : accueil, découverte, observation, médiation, activité participative ou créative, échange collectif et conclusion.

La durée des séances varie selon le niveau scolaire, la médiation choisie et la nature des activités proposées. Afin de préserver la dynamique pédagogique de la séance, l'enseignant est invité à informer la médiatrice en amont de toute contrainte particulière : départ anticipé, transport, restauration scolaire ou impératif lié à l'emploi du temps de l'établissement.

Article 9 – Malles et ressources pédagogiques thématiques

La Micro-Folie dispose de plusieurs malles pédagogiques et thématiques pouvant être utilisées par la médiatrice lors des accueils de classes afin de compléter la découverte des œuvres du Musée numérique.

MALLE / RESSOURCE	CONTENU / USAGES
Malle du Musée du Quai Branly – Jacques Chirac	Découverte des cultures, objets, usages, matériaux et patrimoines du monde.
Malle « L'animal dans l'art »	Observer les représentations animales dans les œuvres et leur place réelle, symbolique ou imaginaire dans l'histoire de l'art.
Malle « Le paysage dans l'art »	Découvrir les différentes manières de représenter la nature, les territoires, les villes et les paysages.
Malle « Le portrait dans l'art »	Explorer le portrait, l'autoportrait, les expressions, les attitudes, les attributs et la représentation des individus à travers les époques.
Malle « L'objet dans l'art »	Observer la place des objets dans les œuvres, leurs usages, leurs significations et leur évolution.
Malle « Citoyenneté »	Aborder à travers l'art les libertés, les droits, l'égalité, la diversité, le respect, la mémoire et le vivre-ensemble.
Malle éphémère « L'Archéologue »	Découverte de l'archéologie et de la Préhistoire à partir de fac-similés du Musée de Préhistoire d'Île-de-France de Nemours. Disponible jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Important : ces ressources sont utilisées dans le cadre des médiations organisées à la Micro-Folie. La présente charte ne prévoit aucune modalité de prêt de ces malles aux établissements scolaires. Cependant,

sur demande de l'enseignant, la médiatrice peut venir en classe avec le matériel pour une séance complémentaire.

Article 10 – Utilisation des équipements et du matériel

Certains accueils peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements spécifiques : tablettes, écran du Musée numérique, matériel artistique, dispositifs interactifs ou casques de réalité virtuelle.

Les élèves utilisent ces équipements uniquement dans le cadre de la médiation, sous la supervision de la médiatrice et conformément aux consignes données au début de l'activité. Toute dégradation volontaire du matériel doit être immédiatement signalée.

Pour certaines expériences, notamment de réalité virtuelle, des conditions d'âge ou d'utilisation particulières peuvent s'appliquer.

Article 11 – Photographies, responsabilités, santé et sécurité

Afin d'assurer le bon déroulement des accueils :

- les élèves restent sous la responsabilité de l'enseignant et des accompagnateurs pendant toute la durée de leur présence à la Micro-Folie ;
- l'enseignant veille au respect des consignes de sécurité et du règlement du lieu ;
- toute prise de photographies ou de vidéos doit respecter le droit à l'image des élèves, des accompagnateurs et des agents ;
- la photographie ou la captation vidéo des agents ne peut être réalisée sans leur accord préalable ;
- en cas de maladie ou de petit accident concernant un enfant, l'enseignant et les accompagnateurs assurent sa prise en charge conformément aux procédures de leur établissement ;
- tout incident ou problème de santé doit être immédiatement signalé à l'équipe de la Micro-Folie ;
- l'enseignant prend les dispositions nécessaires afin que, lorsque la situation l'exige, l'enfant puisse être pris en charge par ses responsables légaux.

La Micro-Folie se réserve la possibilité d'interrompre ou d'écourter une activité lorsque le comportement d'un élève ou une situation particulière compromet la sécurité des personnes, du matériel ou le bon déroulement de la séance.

Article 12 – Application de la charte

La présente charte est communiquée aux enseignants bénéficiant d'un accueil scolaire à la Micro-Folie. La réservation et la participation à une médiation impliquent le respect de la présente charte, des règles de fonctionnement de la Micro-Folie et des consignes données par les agents du Syndicat Intercommunal.

La signature de la charte formalise l'engagement réciproque de l'enseignant et de la Micro-Folie pour permettre un accueil des élèves dans les meilleures conditions.

Établissement scolaire	
Classe / Niveau	
Nom de l'enseignant	

Date	
Signature de l'enseignant	**Pour la Micro-Folie** **Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis** **Nom / Fonction et signature** **Rodon Ludivine Médiatrice culturelle**